

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT ADOPTION DE LA TECHNIQUE DE COMPTABILISATION DES STOCKS DES PUBP**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Établissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-21-0042 du 22-12-2021 et le recueil des normes comptables des organismes publics modifié par arrêté du 19 juillet 2022.

**PRESENTATION DU PROJET**

Les Presses Universitaires Blaise Pascal (PUBP) possèdent un stock d'ouvrages identifiables par leur n°ISBN. Un inventaire physique des stocks est effectué annuellement par les PUBP. Ce dernier permet de vérifier la concordance entre le suivi informatique et la réalité des stocks. Le service va se doter d'un logiciel de gestion des stocks performant qui permettra un suivi plus efficient ainsi que la vente en ligne des ouvrages. Il envisage une hausse des ventes en 2023.

La technique de comptabilisation des stocks permet de rattacher à l'exercice en cours, les produits et les charges exposées pour la création des ouvrages.

Seuls les stocks significatifs sont suivis en comptabilité. Le caractère significatif des stocks se traduit par leur importance en termes d'enjeux stratégique et/ou de valeur. A ce titre, les stocks d'ouvrages des PUBP (dans leur local et chez le diffuseur) devraient être suivis dans les comptes de l'université.

Conformément aux normes comptables, deux méthodes d'évaluation des stocks peuvent être utilisées : la méthode du coût moyen pondéré (CMP) et celle dite PEPS (Premier Entré, Premier Sortie). Cette évaluation doit être effectuée par catégorie (n°ISBN). Le prix d'un ouvrage évoluant peu d'un tirage à un autre, la méthode du CMP semble la plus adaptée car elle permettrait une évaluation plus rapide de la valeur du stock.

L'inventaire comptable peut être intermittent ou permanent. L'inventaire intermittent permet d'ajuster comptablement en fin d'exercice les charges d'exploitation générées par la production des ouvrages et les produits d'exploitation générés par les ventes en faisant apparaître le stock à l'actif du bilan et en éliminant du compte de résultat les achats non revendus. L'inventaire permanent plus complexe à suivre permettrait d'effectuer cet ajustement au gré des entrées et des consommations des stocks.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De comptabiliser les stocks d'ouvrages des PUBP indentifiés par numéro ISBN à compter de l'exercice 2022 en adoptant la méthode d'évaluation du coût moyen pondéré et la technique comptable de l'inventaire intermittent.

Membres en exercice : 41  
Votes : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-10-21-07

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :